Les points importants

JURIS'Perform

Aix en Provence - Montpellier - Toulouse

Conseil de l'Europe

Utilité et missions :

- Promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe.
- Mise en œuvre de conventions et accords pour protéger les droits fondamentaux.
- · Coopération avec l'Union européenne, l'ONU, et d'autres organisations internationales.
- Développement de normes juridiques et de politiques pour renforcer la démocratie et les droits de l'homme.

Création:

- Fondé le 5 mai 1949 par le traité de Londres, signé par dix pays fondateurs : Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni.
- Objectif initial: favoriser la démocratie et le respect des droits fondamentaux sur le continent européen.

Fonctionnement:

- Siège à Strasbourg, France.
- Travaille en partenariat avec diverses organisations internationales et pays partenaires.
- Organise des sommets et réunions pour discuter des orientations politiques et des réformes.
- Le Secrétaire Général et le Comité des Ministres jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des décisions politiques et la coordination des activités entre les différents organes du Conseil.

Distinctions avec d'autres institutions :

- Le Conseil de l'Europe est distinct de l'Union européenne (UE). Il est une organisation internationale indépendante avec ses propres membres et objectifs.
- L'UE et le Conseil de l'Europe partagent des valeurs communes mais ont des structures et des missions différentes.

Coopération Internationale:

• Le Conseil de l'Europe travaille en partenariat étroit avec l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et de nombreux pays partenaires à travers le monde. Cette coopération vise à promouvoir les valeurs communes de démocratie, de droits de l'homme, et d'État de droit

Composition:

Secrétaire Général :

- Élection et Mandat : Élu pour cinq ans par l'Assemblée parlementaire, le Secrétaire Général est responsable de la planification stratégique, de l'orientation du programme d'activités, et du budget du Conseil de l'Europe. Il dirige et représente l'organisation.
- Rôle: Le Secrétaire Général joue un rôle clé dans la mise en œuvre des décisions politiques et la coordination des activités entre les différents organes du Conseil. En effet, le Secrétaire Général est le chef exécutif du Conseil de l'Europe. Il est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.
- Composition : Le Secrétaire Général est as<mark>sis</mark>té par u<mark>n S</mark>ecrétaire <mark>G</mark>énéral adjoint, également élu par l'Assemblée parlementaire pour cinq ans.

- Missions:

- Planifier et orienter les activités du Conseil de l'Europe.
 Gérer le budget et les ressources de l'organisation.
- Représenter le Conseil de l'Europe auprès des États membres et des organisations internationales.
- Promouvoir les valeurs et les objectifs du Conseil de l'Europe, notamment en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit.

Comité des Ministres :

- Composition : Composé des ministres des Affaires étrangères des 46 États membres ou leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

- **Fonctions :** Il détermine la politique de l'organisation, approuve le budget et le programme d'activités. Il est l'organe décisionnaire principal du Conseil de l'Europe.
- Rôle : Il s'agit de l'organe décisionnaire du Conseil de l'Europe, où chaque État membre est représenté.

- Missions:

- Déterminer les politiques du Conseil de l'Europe et adopter des recommandations aux États membres.
- Superviser l'exécution des conventions européennes et des accords conclus au sein du Conseil.
- Approuver le budget et le programme d'activités de l'organisation.
- Prendre des décisions sur l'adhésion de nouveaux États membres.

Assemblée parlementaire (APCE) :

- Composition: Réunit 306 parlementaires des 46 États membres.
- Fonctions: Élit le Secrétaire Général, le Commis<mark>sai</mark>re aux droits de l'homme, et les juges de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle offre un forum démocratique de débats et observe les élections. Ses commissions jouent un rôle important dans l'examen des questions d'actualité.
- Rôle : Elle constitue le forum démocratique du Conseil de l'Europe, où les parlementaires des États membres débattent des questions d'actualité.

- Missions:

- Élire le Secrétaire Général, le Commissaire aux droits de l'homme et les juges de la Cour européenne des droits de l'homme.
- Adopter des résolutions et formuler des recommandations au Comité des Ministres.
- Observer les élections dans les États membres pour garantir leur conformité aux normes démocratiques.
- Promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit à travers ses débats et ses rapports.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux :

- Composition: Formé de deux chambres (la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions) et de trois commissions, il comprend 612 élus représentant plus de 150 000 collectivités territoriales.
- **Fonctions :** Il est chargé de renforcer la démocratie locale et régionale dans les 46 États membres. Il promeut la bonne gouvernance et la participation citoyenne au niveau local et la coopération transfrontalière.
- Rôle : Il représente les collectivités locales et régionales au sein du Conseil de l'Europe.

- Missions:

- Promouvoir la démocratie locale et régionale et renforcer l'autonomie des collectivités territoriales.
- Encourager la coopération transfrontalière entre les collectivités locales et régionales.
- Élaborer des recommandations et des résolutions sur les questions relatives à la gouvernance locale et régionale.
- Observer les élections locales et régionales pour garantir leur transparence et leur équité.

Cour européenne des Droits de l'Homme :

- **Fonction** : Organe judiciaire permanent garantiss<mark>ant</mark> les droits <mark>ins</mark>crits dans <mark>la</mark> Conven<mark>tio</mark>n européenne des d<mark>roi</mark>ts de l'h<mark>om</mark>me. Elle peut être saisie par les États ou les individus.
- Composition: Les 46 pays membres du Conseil de l'Europe sont parties à la Convention. Elle est alors domposée de 46 juges, un par État membre, élus pour un mandat de neuf ans non renouvelable par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Présidée par l'Irlandaise Síofra O'Leary depuis novembre 2022
- Rôle: Elle est l'organe judiciaire du Conseil de l'Europe, chargé de veiller au respect des droits de l'homme.

- Missions:

- Garantir le respect des droits et libertés fondamentaux énoncés dans la Convention européenne des droits de l'homme.
- Examiner les requêtes individuelles ou interétatiques concernant des violations présumées des droits de l'homme.
- Rendre des arrêts contraignants pour les États membres afin de garantir la protection des droits de l'homme.

- Création :

- Instituée en 1959 par le Conseil de l'Europe.
- · Siège à Strasbourg, dans le Palais des droits de l'Homme.

- Fonctionnement:

- Les requêtes sont examinées par des chambres de juges.
- Les arrêts de la Cour sont obligatoires et leur exécution est surveillée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
- La Cour peut être saisie par des individus, des ONG, ou des États membres.

- Distinctions avec d'autres institutions :

- La CEDH est une juridiction du Conseil de l'Europe, distincte de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).
- La CJUE interprète le droit de l'UE, tandis que la CEDH veille au respect des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe

Commissaire aux droits de l'homme :

- Fonction: Indépendant, il attire l'attention sur les violations des droits humains et promeut la sensibilisation et le respect des
 droits de l'homme dans les États membres.
- Rôle : Indépendant, il veille au respect des droits de l'homme dans les États membres.

- Missions:

- Enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme et dialoguer avec les gouvernements pour y remédier.
- Sensibiliser le public et les autorités aux questions relatives aux droits de l'homme.
- Publier des rapports et formuler des recommandations pour améliorer la protection des droits de l'homme.

Conférence des OING :

- **Fonction**: Elle crée un lien entre les représentants politiques et les citoyens, faisant entendre la voix de la société civile au Conseil. L'expertise des OING profite aux travaux de l'organisation

- Composition : Composée d'environ 400 Organisations Non Gouvernementales (OING).
- Rôle : Elle assure la liaison entre le Conseil de l'Europe et la société civile.

- Missions:

- Représenter les intérêts et les préoccupations des citoyens européens auprès du Conseil de l'Europe.
- Contribuer à l'élaboration des politiques et des programmes du Conseil de l'Europe grâce à l'expertise des OING.
- Promouvoir la participation des citoyens aux activités du Conseil de l'Europe et renforcer la démocratie participative.

La Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH)

La Convention européenne des droits de l'Homme n'est pas une institution mais une convention. Pour rappel, généralement, un traité a un caractère très officiel, solennel ; les traités sont nécessairement signés par des États ; les signataires sont «liés» par un traité. Une convention désigne généralement des « traités multilatéraux formels » dont les parties sont nombreuses.

La Convention européenne des droits de l'Homme aussi nommée la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CSDHLF).

https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/convention_FRA

Contexte et Historique

• Adoption et Entrée en Vigueur : La CEDH a été signée le 4 novembre 1950 à Rome par les États membres du Conseil de l'Europe et est entrée en vigueur le 3 septembre 1953. Elle est inspirée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Elle a été rédigée par plus de 100 parlementaires des douze États membres du Conseil de l'Europe, sous la direction de David Maxwell-Fyfe, un député britannique, et Pierre-Henri Teitgen, un résistant français.

Objectif: La Convention vise à garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Europe, en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits.

Contenu et Principes Clés

- Droits Protégés : La CEDH protège un large éventail de droits, y compris le droit à la vie, l'interdiction de la torture, le droit à un procès équitable, la liberté d'expression, et le droit au respect de la vie privée et familiale. La Convention a été amendée plusieurs fois par des protocoles additionnels qui ont ajouté de nouveaux droits
- Institutions : La Convention a institué la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour veiller au respect des droits garantis. La Cour, basée à Strasbourg, permet aux individus de saisir directement la Cour en cas de violation de leurs droits.

Évolution et Protocoles

- Protocoles Additionnels: La Convention a évolué avec l'ajout de protocoles additionnels, qui ont introduit de nouveaux droits ou modifié des droits existants. Par exemple, le protocole n° 6 interdit la peine de mort en temps de paix, et le protocole n° 13 l'interdit en toutes circonstances.
- Réformes: Des réformes majeures, comme le protocole n° 11, ont modifié la structure et les procédures de la Cour pour améliorer son efficacité face à l'augmentation des requêtes. Provence - Montpellier - Toulouse

Impact et Jurisprudence

- Influence: La CEDH a eu un impact significatif sur les systèmes juridiques des États membres, en établissant des normes minimales de protection des droits de l'homme. La jurisprudence de la Cour a souvent été utilisée pour réinterpréter la Convention à la lumière des réalités contemporaines.
- Cas Notables: La Cour a rendu des arrêts importants, comme la condamnation de la France pour violation de l'article 8 de la Convention dans une affaire de divorce pour faute.

Défis et Perspectives

- **Défis Actuels**: La Cour fait face à un nombre croissant de requêtes, ce qui pose des défis en termes de gestion et d'efficacité. Les réformes successives visent à améliorer la capacité de la Cour à traiter ces requêtes.
- Adhésion de l'UE: Le traité de Lisbonne prévoit l'adhésion de l'Union européenne à la Convention, bien que les négociations soient toujours en cours.

Utilité et missions :

- · Garantir des droits et libertés individuels au sein des États signataires.
- Servir de base juridique pour la protection des droits de l'homme en Europe.
- Obliger les États à respecter les droits fondamentaux et à adapter leur législation en conséquence.

Fonctionnement:

- Les États membres doivent respecter les droits énoncés dans la Convention.
- Les particuliers peuvent saisir la Cour européenne des droits de l'homme après avoir épuisé les voies de recours internes.
- La Convention a été amendée à plusieurs reprises pour inclure de nouveaux droits et renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme.

Distinctions avec d'autres institutions :

- La CEDH est un traité du Conseil de l'Europe, distinct de l'Union européenne.
- L'UE n'est pas partie à la Convention, mais le traité de Lisbonne prévoit son adhésion future.

Les 3 piliers de l'Union européenne

Description : L'Union européenne, telle qu'établie par le traité de Maastricht en 1992, reposait initialement sur trois piliers :

1. Pilier communautaire:

• Composition: Les Communautés européennes, incluant la Communauté économique européenne (CEE), la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

• **Domaines :** Politiques intégrées comme le marché intérieur, l'agriculture, la Politique Agricole Commune (PAC) et la politique économique et monétaire. Les États membres ont transféré une partie significative de leurs compétences et souveraineté à l'Union européenne dans ces domaines.

2. Pilier de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) :

- Objectif : Coopération intergouvernementale en matière de politique étrangère et de sécurité.
- Fonctionnement : Décisions prises à l'unanimité, avec des actions communes en matière de politique étrangère.

3. Pilier de la Coopération policière et judiciaire en matière pénale (JAI) :

- Objectif: Coopération intergouvernementale dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, comme l'immigration et l'asile.
- Fonctionnement : Décisions prises à l'unanimité, visant à harmoniser les politiques judiciaires et policières entre les États membres.

Importance : Ces trois piliers ont structuré l'Union européenne jusqu'au traité de Lisbonne en 2007, qui a aboli cette structure pour intégrer ces domaines dans un cadre institutionnel unique.

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)

Description : La CECA, créée en 1951 par le traité de Paris, était la première des Communautés européennes. Elle visait à intégrer les industries du charbon et de l'acier des six pays membres (France, Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) pour prévenir les conflits et promouvoir la coopération économique. La CECA a jeté les bases de l'intégration européenne et a été dissoute en 2002 après avoir atteint ses objectifs.

Objectifs:

- Intégration des industries du charbon et de l'acier : Mise en commun des ressources pour prévenir les conflits et promouvoir la coopération économique.
- Marché commun: Création d'un marché commun pour le charbon et l'acier entre les six pays membres fondateurs.

Importance : La CECA a jeté les bases de l'intégration européenne et a été un précurseur de la Communauté économique européenne (CEE).

La Communauté Économique Européenne (CEE)

Description : La CEE, établie par le traité de Rome en 1957, visait à créer un marché commun et à promouvoir la coopération économique entre les États membres (6 pays fondateurs). Elle visait à éliminer les barrières douanières, établir une union douanière, et promouvoir la coopération économique. La CEE a été intégrée dans l'Union européenne en 1993 avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht.

Objectifs:

- Marché commun : Élimination des barrières douanières et harmonisation des politiques économiques.
- Politiques communes : Développement de politiques communes dans divers domaines, comme l'agriculture, les transports, et le commerce.

Évolution : La CEE a évolué pour inclure des politiques commu<mark>nes</mark> dans de nombreux domaines, contribuant à l'intégration économique de l'Europe.

Importance: La CEE a été un pilier fondamental de l'intégration européenne et a contribué à la création de l'Union européenne.

La Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (CEEA ou Euratom)

Description : La CEEA, également créée par le traité de Rome en 1957, visait à développer une politique énergétique commune en promouvant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Devenu l'une des trois Communautés européennes avec la CECA (Communauté Economique du Charbon et de l'Acier) et la Communauté économique européenne (CEE) à la suite de la fusion de leurs exécutifs en 1967, il est aujourd'hui *de facto* sous l'autorité de l'Union européenne (mais en reste *de jure* distinct) depuis la disparition en 2009 de la structure de l'UE en « piliers » (où les Communautés européennes constituaient le premier pilier).

Objectifs:

• Recherche et développement : Encouragement de la recherche et du développement dans le domaine nucléaire.

Sécurité énergétique : Contribution à la sécurité énergétique de l'Europe.

Importance : La CEEA a joué un rôle clé dans le développement de l'énergie nucléaire en Europe, en promouvant la recherche et en assurant la sécurité énergétique.

Le traité de Maastricht (1992)

Description : Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1er novembre 1993, a marqué une étape cruciale dans l'intégration européenne. Car c'est lui qui marque la création de l'Union européen (UE) et l'introduction de l'euro. Il a établi les trois piliers de l'UE et renforcé les compétences de l'Union dans divers domaines, tels que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Le traité a également posé les bases de l'Union économique et monétaire (UEM) et de la citoyenneté européenne.

Principales dispositions:

- Création de l'Union européenne (UE): Le traité a officiellement créé l'UE, basée sur les trois piliers mentionnés ci-dessus.
- Union économique et monétaire (UEM) : Introduction de la monnaie unique, l'euro, et établissement des critères de convergence pour les États membres souhaitant adopter l'euro.
- Citoyenneté européenne : Reconnaissance de la citoyenneté européenne, conférant des droits supplémentaires aux citoyens des États membres.
- Politiques communes : Élargissement des compétences de l'UE dans divers domaines, comme l'éducation, la santé publique, et la protection des consommateurs.

Importance : Le traité de Maastricht a posé les bases de l'intégration économique et politique de l'Europe, en renforçant la coopération entre les États membres et en préparant le terrain pour l'adoption de l'euro.

Le traité de Nice (2001)

Description : Le traité de Nice, signé le 26 février 2001 et entré en vigueur le 1er février 2003, visait à réformer les institutions européennes en prévision de l'élargissement de l'UE. Il a modifié les règles de vote au Conseil de l'UE, introduit la pondération des voix, et étendu le vote à la majorité qualifiée à de nouveaux domaines. Le traité a également renforcé la coopération judiciaire et policière et a préparé l'élargissement de l'UE à de nouveaux États membres.

Principales réformes :

- · Vote à la majorité qualifiée : Extension du vote à la majorité qualifiée au Conseil de l'UE pour certaines décisions.
- Composition de la Commission : Ajustement de la composition de la Commission européenne pour refléter l'élargissement de l'UE.
- Renforcement du Parlement européen : Augmentation des pouvoirs du Parlement européen, notamment en matière de codécision législative.

Importance : Le traité de Nice a préparé l'UE à l'élargissement en adaptant ses institutions et ses procédures de décision pour accueillir de nouveaux États membres.

Le traité de Lisbonne (2007)

Description: Le traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur le 1er décembre 2009, a modifié les traités existants pour améliorer le fonctionnement de l'UE. En effet, il a a réformé les institutions de l'UE pour améliorer leur efficacité et leur transparence. Il a renforcé le rôle du Parlement européen, créé le poste de président du Conseil européen, et institué le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Le traité a également intégré la Charte des droits fondamentaux de l'UE et a simplifié les procédures décisionnelles.

Principales innovations: Provence - Montpelier - Toulouse

- Abolition des piliers : Suppression de la structure en piliers introduite par le traité de Maastricht.
- Renforcement des institutions : Augmentation des pouvoirs du Parlement européen et création du poste de président du Conseil européen.
- Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité : Création de ce poste pour renforcer la cohérence de l'action extérieure de l'UE.
- Initiative citoyenne européenne : Introduction de ce mécanisme permettant aux citoyens de proposer des initiatives législatives.

Importance : Le traité de Lisbonne a renforcé la démocratie et l'efficacité de l'UE, en améliorant la coordination entre ses institutions et en augmentant la participation des citoyens.

L'Acte unique européen (1986)

Description : L'Acte unique européen, signé en 1986 et entré en vigueur en 1987, visait à achever le marché intérieur européen d'ici le 1er janvier 1993. Il a introduit des réformes institutionnelles, élargi les compétences de la Communauté européenne, et renforcé les pouvoirs du Parlement européen. L'Acte unique a également facilité la prise de décision en introduisant le vote à la majorité qualifiée dans certains domaines et en simplifiant les procédures législative.

Principales dispositions:

- Marché intérieur : Élimination des barrières physiques, techniques et fiscales pour créer un marché unique.
- Réformes institutionnelles : Extension du vote à la majorité qualifiée au Conseil et renforcement des pouvoirs du Parlement européen.
- Nouvelles compétences : Élargissement des compétences de la Communauté européenne dans des domaines comme la recherche, l'environnement, et la politique étrangère.

Importance : L'Acte unique européen a été un jalon crucial dans la réalisation du marché intérieur, en renforçant l'intégration économique et en préparant le terrain pour l'Union économique et monétaire.

La Politique Agricole Commune (PAC)

Description : La Politique Agricole Commune (PAC) est l'une des politiques les plus anciennes et les plus intégrées de l'Union européenne. La PAC, mise en place en 1962, est l'une des politiques les plus anciennes et les plus importantes de l'UE, représentant environ 35 % du budget européen. Elle vise à soutenir les agriculteurs, assurer la sécurité alimentaire, et promouvoir le développement rural. La PAC se compose de deux piliers : le premier pilier concerne les aides directes et les mesures de marché, tandis que le second pilier se concentre sur le développement rural. La PAC a évolué au fil des ans pour répondre aux défis environnementaux et économiques, en intégrant des objectifs de durabilité et de compétitivité.

Objectifs:

- Soutien aux agriculteurs : Aides directes et mécanismes de soutien des prix pour garantir un revenu stable aux agriculteurs.
- Sécurité alimentaire : Assurer un approvisionnement alimentaire stable et abordable pour les citoyens européens.
- **Développement rural**: Promouvoir le développement des zones rurales et la diversification des activités économiques.

Évolution: La PAC a évolué au fil des ans pour répondre aux défis environnementaux et économiques, en intégrant des mesures de développement durable et de protection de l'environnement.

Importance : La PAC joue un rôle essentiel dans la stabilité du secteur agricole européen, en soutenant les agriculteurs et en garantissant la sécurité alimentaire.

La Politique Européenne de Sécurité Commune et de Défense (PESC)

Description : La PESC, intégrée dans le deuxième pilier de l'UE par le traité de Maastricht, vise à définir et à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune (définir et mettre en oeuvre l'action extérieure de l'UE). Elle repose sur la coopération intergouvernementale et les décisions sont prises à l'unanimité par le Conseil de l'UE. La PESC inclut des actions diplomatiques, des missions civiles et militaires, et la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité joue un rôle clé dans la coordination de la PESC.

Missions:

- Maintien de la paix : Missions de maintien de la paix et de gestion de crises.
- Prévention des conflits : Actions préventives pour éviter l'escalade des conflits.
- Opérations militaires et civiles : Déploiement de forces militaires et civiles pour des missions de sécurité et de stabilisation.

Évolution : La PESC a évolué pour inclure des opérations militaires et civiles, et elle est devenue un élément clé de la politique extérieure de l'UE.

Importance : La PESC renforce la capacité de l'UE à agir sur la scène internationale, en contribuant à la paix et à la sécurité mondiales.

Eurogroupe

Description: L'Eurogroupe est un forum (réunion) informel où les ministres des Finances des pays de la zone euro discutent de questions liées à la monnaie unique et à la coordination des politiques économiques. Il a été créé pour renforcer la coopération économique et financière entre les États membres utilisant l'euro. Créé en 1997, il se réunit généralement une fois par mois pour discuter des questions économiques et financières spécifiques à la zone euro. L'Eurogroupe joue un rôle crucial dans la coordination des politiques économiques et la surveillance des déséquilibres macroéconomiques. Le président de l'Eurogroupe est élu par les

membres pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable. L'actuel président est Paschal Donohoe. Bien que l'Eurogroupe n'ait pas de pouvoir décisionnel formel, il exerce une influence significative sur les décisions économiques au sein de l'UE.

Fonctionnement:

- **Réunions**: L'Eurogroupe se réunit généralement avant les réunions du Conseil des affaires économiques et financières (ECOFIN) pour discuter de sujets spécifiques à la zone euro.
- Présidence : Le président de l'Eurogroupe est élu par les membres pour un mandat de deux ans et demi.
- Rôle: L'Eurogroupe joue un rôle clé dans la gouvernance économique de la zone euro, notamment en matière de stabilité financière et de politique budgétaire.
- **Décisions :** Les décisions prises par l'Eurogroupe sont souvent communiquées par des déclarations publiques et des documents officiels.

Importance : L'Eurogroupe est essentiel pour assurer la stabilité économique et financière de la zone euro, en coordonnant les politiques budgétaires et en surveillant les réformes structurelles dans les États membres.

Adhésion à l'Union européenne

Conditions d'adhésion :

- Stabilité des institutions : L'État candidat doit avoir des institutions stables garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et le respect des minorités.
- Économie de marché : L'État doit avoir une économie de marché viable et la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE.
- Acceptation de l'acquis communautaire : L'État doit accepter les obligations et les objectifs de l'adhésion, y compris l'adoption de l'ensemble de la législation de l'UE (l'acquis communautaire).

2. Procédure d'adhésion :

- Demande officielle : L'État candidat soumet une demande officielle au Conseil de l'UE.
- Avis de la Commission européenne : La Commission évalue la capacité de l'État à respecter les critères d'adhésion et publie un avis.
- **Négociations** : Si l'avis est positif, le Conseil européen décide à l'unanimité d'ouvrir les négociations d'adhésion. Ces négociations portent sur l'adoption de l'acquis communautaire et peuvent durer plusieurs années.
- Accord d'adhésion : Une fois les négociations terminées, un traité d'adhésion est signé entre l'UE et l'État candidat. Ce traité doit être ratifié par le Parlement européen et par les parlements nationaux de tous les États membres de l'UE.
- Adhésion : L'État devient membre de l'UE à la date d'entrée en vigueur du traité d'adhésion.

Importance : Le processus d'adhésion garantit que les nouveaux États membres sont prêts à intégrer l'UE sur les plans politique, économique et juridique, assurant ainsi la cohérence et la stabilité de l'Union.

Sortie de l'Union européenne

Procédure de sortie :

- 1. Article 50 du Traité sur l'Union européenne (TUE) :
 - Notification : Un État membre qui décide de quitter l'UE doit notifier son intention au Conseil européen. Cette notification déclenche le processus de négociation de l'accord de retrait.
 - Négociations: L'UE et l'État membre négocient les termes du retrait, y compris les arrangements futurs concernant les citoyens, les frontières, les engagements financiers et les relations commerciales. Ces négociations doivent être conclues dans un délai de deux ans, sauf si le Conseil européen et l'État membre décident à l'unanimité de prolonger cette période.
 - Accord de retrait : Si un accord est conclu, il doit être approuvé par le Conseil de l'UE, agissant à la majorité qualifiée, et par le Parlement européen. L'État membre doit également ratifier l'accord conformément à ses procédures constitutionnelles.
 - Sortie sans accord : Si aucun accord n'est conclu dans le délai imparti, l'État membre quitte l'UE sans accord, ce qui peut entraîner des perturbations économiques et juridiques importantes.

Importance : L'article 50 offre un cadre juridique clair pour la sortie d'un État membre de l'UE, assurant une transition ordonnée et minimisant les perturbations pour les citoyens et les entreprises.

Exemple concret : Le Brexit

Contexte:

- Référendum : Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a voté en faveur de la sortie de l'UE lors d'un référendum.
- Notification : Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a notifié son intention de quitter l'UE, déclenchant l'article 50.
- **Négociations**: Les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni ont porté sur divers aspects, notamment les droits des citoyens, la frontière entre l'Irlande du Nord et l'Irlande, et les engagements financiers.
- Accord de retrait : Un accord a été conclu en octobre 2019, prévoyant une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020. Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'UE le 31 janvier 2020.

Conséquences :

- Économiques : La sortie du Royaume-Uni a eu des répercussions économiques importantes, notamment en matière de commerce et de mouvements de capitaux.
- Juridiques: Le retrait a nécessité des ajustements juridiques significatifs, tant pour le Royaume-Uni que pour l'UE.
- **Politiques** : Le Brexit a eu des implications politiques majeures, affectant les relations entre le Royaume-Uni et les États membres de l'UE, ainsi que la dynamique interne de l'UE.

<u> Aix en Provence - Montpellier - Toulouse</u>